



École maternelle Jean FOURSAC

Rue Léon Joseph Bourreau

36290 Mézières-en-Brenne.

Tél : 02 54 38 01 98

ec-jean-foursac-mezieres-en-brenne@ac-orleans-tours.fr

Procès verbal du Conseil d'école du vendredi 17 décembre 2021

Présents :

Délégués de parents d'élèves :

Ecole maternelle : Mme RICHARD, Mme PERRET CHESSERON, Mme LEGRAND et M. BONNIN

Ecole élémentaire : Mme MOREAU et Mme FERRAND

Inspecteur de l'éducation nationale : M. WASSON

Communauté De Communes : Mme AUCUY

Enseignantes : Mme MONJOIN, Mme MASSIAS, Mme RAFFAULT et Mme THERET, remplaçante de Mme MINEAU

Elus : M. CAMUS, M. DAUBORD et Mme SCHNEIDER

Excusé :

M. ROCAMORA

Fusion possible des deux écoles (maternelle et élémentaire)

M. WASSON prend la parole et explique la raison de ce conseil d'école exceptionnel :

Le site de Mézières intéresse l'inspection car il représente un cœur de groupe scolaire.

A la rentrée, le problème des effectifs trop élevés des CM1 et CM2 s'est posé. M. l'inspecteur a donc demandé à l'équipe enseignante de s'organiser pour soulager le maître.

A la fin de cette année scolaire, M. ROCAMORA part à la retraite. Il y a donc quelque chose à faire sur ce site scolaire :

- une seule entité, une seule direction pour de meilleures conditions de travail et les conseils d'école, de cycles et de maîtres seront communs.

- une « décharge » : une journée administrative par semaine octroyée à l'unique directeur qui est remplacé dans sa classe.

M. WASSON a donc rencontré M. CAMUS, maire de Mézières, pour échanger à ce sujet et une décision a été prise au conseil municipal.

M. CAMUS explique qu'une commission a eu lieu pour statuer et qu'après délibération, la fusion a été prononcée : l'an prochain, le groupe scolaire s'appellera THIBAUT FOURSAC avec la conservation des

5 classes et l'obtention d'une journée administrative pour la direction.

De plus, la réhabilitation de l'école élémentaire est envisagée : les 4 salles vont être isolées et chauffées par géothermie. Les travaux devraient débuter en juillet 2022.

Mme MONJOIN demande à M. l'inspecteur s'il peut nous assurer qu'aucune classe ne sera fermée avec cette fusion. Il répond qu'il ne peut le garantir car ce n'est pas de son ressort.

Mme RAFFAULT dit qu'il aurait été bien de se réunir avec la collectivité afin d'échanger sur la fusion ou non des deux écoles et ce, avant la commission et le conseil d'école.

Elle ajoute que les cinq classes seront constituées selon les effectifs. Cette réflexion sera menée au mois de juin 2022 en conseil des maîtres.

Se pose également le problème des TPS. En fonction de la répartition des niveaux de classe qui sera adoptée, il n'y aura peut-être pas d'inscription d'enfants de 2 ans pour la rentrée 2022.

Mme RAFFAULT interpelle M. CAMUS sur les deux postes d'ATSEM actuels, seront-ils maintenus ?

M. CAMUS répond par l'affirmation. Mme RAFFAULT insiste sur le fait qu'une seule classe de maternelle pourrait être créée en privilégiant un CP et/ou un CM2 purs. M. CAMUS ne voit pas d'inconvénients à conserver ces deux postes.

Mme THERET demande comment les postes apparaîtront au mouvement des enseignants. M. WASSON répond qu'il y aura 4 postes d'adjoints et 1 poste de direction sur Mézières.

M. WASSON demande s'il y a des questions. Personne n'en pose.

Mme PERRET CHESSERON ajoute que l'important, c'est la conservation des 5 classes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10.

Le secrétaire de séance :
Mme Florence MASSIAS

La Directrice de l'école maternelle :
Mme RAFFAULT Nathalie